

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2024

---

PORTANT REPORT DU RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES MEMBRES DU CONGRÈS  
ET DES ASSEMBLÉES DE PROVINCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE - (N° 2242)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL6

présenté par

M. Chailloux, M. Le Gayic, Mme Reid Arbelot, M. Castor, Mme Bourouaha, M. Bénard,  
M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq,  
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et  
M. William

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 1, après les mots :

« Nouvelle-Calédonie, »,

insérer les mots :

« et seulement si un accord global conclu entre les représentants politiques calédoniens le prévoit, ».

II. – En conséquence, après le mot :

« province »,

réviser ainsi la fin de la première phrase de l’alinéa 1 :

« sont reportées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à conditionner le report des élections du congrès et des assemblées de province au seul consensus trouvé par les indépendantistes et les non indépendantistes.

La poursuite de la décolonisation de Kanaky depuis l’accord de Nouméa et l’accord de Nainville-les-Roches est le fruit d’équilibres trilatéraux ardemment négociés lors desquels l’État français a exercé de manière impartiale un rôle, tant d’arbitre que de troisième partie, propice à l’instauration d’un climat de confiance privilégiant le dialogue.

Or il apparaît clairement qu'en souhaitant reporter la date desdites élections alors même que, sous couvert de démocratie, la date de la troisième consultation, que les Kanak et indépendantistes appelaient au report, fut maintenue, l'État français assume sortir de sa neutralité, risquant ainsi de compromettre la poursuite des discussions et fragiliser le « vivre ensemble » calédonien.

L'agenda contraignant qu'il impose pour la recherche d'un accord global entre les partenaires locaux, dont il a unilatéralement fixé la date au 1<sup>er</sup> juillet 2024 et auquel il souhaite désormais ajouter la date du report desdites élections au 15 décembre 2025, apparaît comme un moyen de pression qui confirme sa partialité au détriment des Kanaks et indépendantistes.

L'État doit retrouver sa neutralité et se rappeler que la recherche d'un consensus qui animait déjà les accords de Nouméa et Nainville-les-Roches doit continuer d'animer les relations d'aujourd'hui.